



Fibrage optique du territoire charentais-maritime et réseaux électriques



La mise en œuvre du plan France Très Haut Débit a induit un programme de déploiement de réseaux jusqu'à l'abonné tout à fait inédit par son ampleur et son calendrier. Ce programme implique une utilisation maximum des infrastructures existantes – dont les lignes électriques –, aériennes comme souterraines. L'enfouissement ultérieur de ce nouveau réseau de télécommunications ne devrait pas poser de difficulté majeure par rapports aux conditions actuelles.

6 000 km de fibre optique aérienne projetés d'ici 2022

Pour un grand nombre de communes de Charente-Maritime, le réseau de fibre optique qui donnera accès au très haut débit numérique aux populations sera installé dans le cadre d'une délégation de service public portée par le Conseil départemental. C'est à son délégataire, Charente-Maritime Très Haut Débit (filiale du groupe Orange) qu'il revient de déployer plus de 17 000 km de réseau, dont 6 000 km en technique aérienne selon les premières études réalisées. Dans ce dernier cas, le déploiement se fera, soit sous la forme de nouvelles lignes, soit en appui de lignes existantes, téléphoniques ou électriques. Économique et rapide, ce déploiement aérien exige néanmoins l'adoption de règles partagées avec Enedis, gestionnaire du réseau électrique.

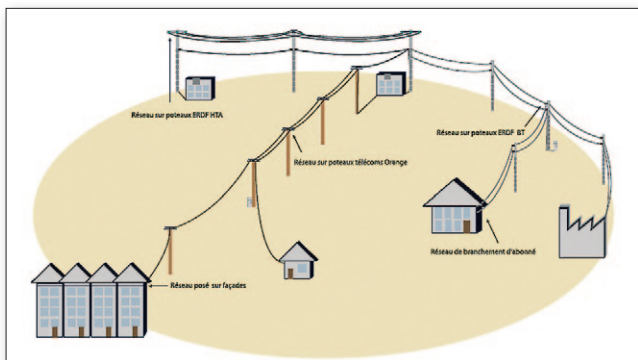
Une convention de mutualisation des supports avec Enedis

Depuis plus de 30 ans, les opérateurs de réseaux de télécommunication utilisent les poteaux du réseau Basse Tension, selon une technique dite « en appuis communs ». L'adaptation des conventions existantes est en cours, dans le but d'en faciliter l'usage par les opérateurs de réseaux de fibre optique. Ces conventions emportent notamment la vérification de l'acceptabilité de la surcharge mécanique induite par l'ajout des câbles – y compris sur le réseau moyenne tension (HTA), le cas échéant. Un guide pratique spécifique a ainsi été publié sous l'égide d'Enedis. La convention d'application pour Charente-Maritime Très Haut Débit est en cours d'élaboration avec Enedis et le SDEER.

Quid d'un enfouissement futur ?

Mais, une fois ce réseau installé en aérien, la question de l'enfouissement est susceptible de se poser, en cas de demande d'effacement à but esthétique, notamment. Ce cas est prévu par le contrat de délégation passé par Charente-Maritime Très Haut Débit : celui-ci devra accepter que soient enfouis ses réseaux dans le cadre d'effacement coordonné des réseaux aériens.

Enfin, en phase de déploiement initial du réseau (jusqu'à 2022), Charente-Maritime Très Haut Débit pourra, au cas par cas et avec l'accord du Département, adapter à la marge le calendrier de déploiement, pour bénéficier d'effacement de réseaux déjà programmés par les communes avec le SDEER et devant être réalisés à court terme.



Fibrage aérien jusqu'à l'abonné en « appuis communs » existants.

Le passage en souterrain de la fibre utilise les infrastructures existantes

Lorsque cela sera techniquement possible et dans le cadre d'une convention passée avec Orange, Charente-Maritime Très Haut Débit pourra réutiliser systématiquement les fourreaux d'Orange déjà existants – dont ceux qui ont été posés par le SDEER pour Orange dans le cadre d'effacements de réseaux.